
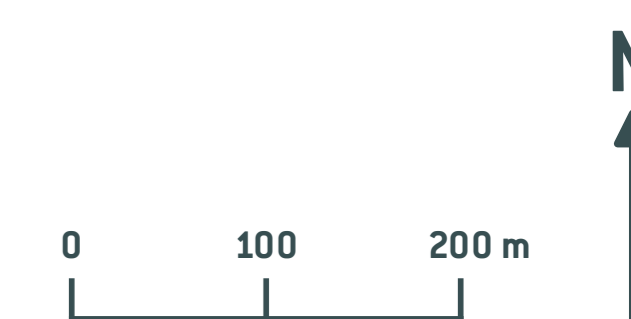


**PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL**
4.4 PLAN DES PRESCRIPTIONS PARTICULIÈRES

Commune de PERREUX SUR MARNE

Version d'approbation
Conseil de territoire du 12 décembre 2023

Sources : DGI, Cadastre, juil. 2023
Réalisation : VILLE OUVERTE • Décembre 2023



PRESCRIPTIONS

- Implantation obligatoire à l'alignement des voies
- Recul obligatoire par rapport à l'alignement des voies «
- Linéaire de préservation et de développement de la diversité commerciale au titre de l'article L. 151-16 du Code de l'urbanisme
- Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Périmètre de bonne desserte
- Aire de stationnement mutualisée au titre de l'article R.151-45 du code de l'urbanisme
- Zone ferroviaire

Les hauteurs de construction limitées figurent au plan des hauteurs 4.4b

10 « Distance en mètre